



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : info@handisport.be



Tennis de Table

REGLEMENT CHALLENGE HANDISPORT DANDROY

Version Mars 2024

En collaboration avec





LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- AFTT Aile Francophone de Tennis de Table
- ITTF International Table Tennis Federation
- LHF Ligue Handisport Francophone
- VTTL Vlaamse Tafeltennilga
-



RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel: +32 (0)71 10 67 50

Email : info@handisport.be

www.handisport.be



Aile Francophone de Tennis de Table

Tel : +32 (0)81 32 21 17

Email : info@aftt.be

www.aftt.be



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS.....	2
RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
PARTIE 1 : INTRODUCTION	5
PARTIE 2 - REGLEMENT DU CHALLENGE HANDISPORT DANDROY	6
Introduction.....	6
1. Le Challenge Handisport Dandoy	6
2. Les conditions de participation	7
3. La procédure d’inscriptions.....	7
4. Les classifications	8
5. L’arbitrage	8
6. Les récompenses	8
7. Les classements.....	9
8. Litiges.....	9
PARTIE 3 - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS	9
Chapitre 1 : Accessibilité	9
Chapitre 2 : Organisation.....	10
1. Challenge :	10
2. Les clubs organisateurs.....	10
3. Arbitrage	11

PARTIE 1 : INTRODUCTION

L'Association Francophone de Tennis de Table (AFTT) et la Ligue Handisport Francophone (LHF), avec le soutien de la Cellule Handisport AFTT et de la société DANDROY, organisent les compétitions de tennis de table handisport. Ces dernières se répartissent en 2 catégories (auxquelles se rajoute la journée finale). Cette introduction reprend les généralités relatives à ces compétitions :

1) Le Challenge Dandoy :

Ce challenge se déroule en intégration des critères AFTT. Il est réservé aux joueurs de tennis de table « réguliers » voire « confirmés ». Les critères de ce Challenge sont réservés aux joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Affiliation AFTT/LHF
- En ordre de classification
- ➔ Un maximum de 12 à 16 joueurs seront acceptés par série (selon le nombre de tables disponibles).

6 critères annuels (dans la mesure du possible) seront organisés. Ces journées compétitives seront organisées en 2 séries, l'une debout et l'autre assis.

- ➔ Des récompenses seront offertes en fin de saison par notre partenaire DANDROY.
- ➔ Tous les détails du règlement de ce Challenge se retrouvent dans la partie 2 ci-dessous.

2) Les compétitions spécifiques handisports :

Ces compétitions sont ouvertes à tous les pongistes. La condition de participation unique est l'affiliation LHF (ou à une association nationale ou internationale partenaire).

6 compétitions spécifiques handisport (dans la mesure du possible) seront organisées. Ces journées compétitives seront organisées en 4 séries :

- Debout : A1 – B6
- Debout : CO → NC
- Assis : A1 → B6
- Assis : CO → NC

3) La journée finale :

La journée finale rassemble l'ensemble des pongistes handisportifs. Le but de celle-ci est d'organiser une compétition de tennis de table qui rassemble un maximum de joueurs, d'acteurs, ... de la discipline. Aucune condition de participation n'est requise. La remise des prix du Challenge Dandoy sera organisée à cette occasion.

4) Le ranking :

Le ranking handisport est réévalué annuellement par un groupe de travail national. Ce dernier, publié sur les sites respectifs, servira aux juges arbitres (et au responsable des compétitions)

dans l'organisation compétitive des critères, du Belgian Masters A et du championnat de Belgique. Ce ranking est intégré manuellement par l'AFTT dans la base de données de l'AFTT. **Afin d'être classé au ranking, il est obligatoire d'avoir participé à un minimum d'un événement TAT (belge) lors de la saison précédente. Ce critère est également d'application pour les sportifs sous statut.**

Une équivalence de ranking est d'application pour tout nouveau joueur handisport ayant déjà un classement à l'AFTT :

- E6-E4-E2-E0 → C6-C4-C2-C0
- D6-D4-D2-D0 → B6-B4-B2-B0
- Séries C-B-A → Série A.

PARTIE 2 - REGLEMENT DU CHALLENGE HANDISPORT DANDROY

Introduction

L'Association Francophone de Tennis de Table (AFTT) et la Ligue Handisport Francophone (LHF), avec le soutien de la Cellule Handisport AFTT, organisent le Challenge Handisport Dandroy. Ce dernier est composé de 5 à 8 critères (1 ou 2 / province) et d'une journée finale. La société Dandroy est le partenaire officiel de cette compétition.

Le règlement de jeu en vigueur lors de ces compétitions est le règlement international publié par l'ITTF, téléchargeable via ce lien : [CLIQUEZ ICI](#)

Le règlement du Challenge Handisport Dandroy complète le règlement international et est à respecter lors de tous les critères officiels.

1. Le Challenge Handisport Dandroy

- Les critères du Challenge Handisport Dandroy se déroulent en intégration – lors de tournois reconnus par l'AFTT.
- Les catégories relatives au Challenge sont les suivantes :
 - o Joueurs assis (déficience physique)
 - o Joueurs debout (déficience physique ou intellectuelle*)
 - * Les joueurs (ou accompagnants) doivent être capables d'arbitrer un match (voir &5).
- Le calendrier du Challenge est publié par l'AFTT et la LHF à l'intersaison (entre juin et aout).
- Le club organisateur est responsable de fixer le nombre limite de participants à son critérium. Un minimum de 12 places pour les assis et de 12 places pour les debout est requis (un maximum de 16 pour chacune des catégories).

- Les priorités de participation sont définies comme suit :
 - 1) Joueur classé
 - 2) Premier arrivé
- Le juge arbitre est responsable du bon déroulement sportif du critérium. Chaque série sera organisée par poule de (3 ou) 4 autant possible. **Tous les joueurs sont ensuite reversés dans un tableau unique à élimination directe. Ce dernier est réalisé en tenant compte des résultats des matchs de poules.** Une poule unique de 5 (maximum) est autorisée. Un minimum de 4 participants est requis ; si moins de joueur sont présents, la série est annulée.
- **Attention, il n'y a pas de match pour la 3^{ème} place. Le 3^{ème} joueur est celui qui a perdu en demi-finale contre le gagnant de la finale.**
 - ➔ **Ce fonctionnement doit strictement être organisé comme énoncé ci-dessus/dessous. Pour toute demande de modification, une validation du coordinateur sportif LHF est nécessaire.**
 - ➔ Voir partie 5 : cahier des charges – « arbitrage ».

2. Les conditions de participation

- Quelques obligations sportives/administratives sont demandées (le responsable technique de la LHF, Robin Scoupe (robin.scoupe@handisport.be), vous accompagnera - sur demande - dans ces démarches simples et rapides) :
 - Affiliation à l'AFTT – handisport et/ou « régulière » (complémentaire à la LHF) :
 - En ordre de classification
 - Classement handisport A1 à C6
- En outre, tous les pongistes handisportifs (sans exception) sont invités à participer à la journée finale ; mais seuls ceux ayant participé à plus de la moitié des critères du Challenge Handisport Dandoy se verront récompensés par notre partenaire DANDROY.
 - ➔ La remise des prix du Challenge Handisport Dandoy se réalisera à l'occasion de cet événement.

3. La procédure d'inscriptions

- Un maximum de 12 à 16 joueurs seront acceptés par série (selon le nombre de tables disponibles).
- Les inscriptions aux différents critères se réalisent directement sur la plateforme électronique de l'AFTT : <https://resultats.aftt.be/accueil>
 - ➔ **Sans affiliation AFTT, il n'est plus possible de participer.**
- Pour éviter les complications organisationnelles, lors des critères du challenge Handisport Dandoy, il ne sera plus possible de participer à une série valide en parallèle SAUF si :
 - La série valide se déroule à une autre plage horaire que la série handisport.
 - OU
 - Le joueur a reçu une autorisation personnelle et écrite du juge arbitre présent.

- Les inscriptions terminées, Les poules-tableaux seront alors réalisés par le responsable des compétitions en accord avec le juge arbitre du critérium selon le fonctionnement détaillé ci-dessous.
- Les poules-tableaux sont réalisés en tenant compte prioritairement :
 - Du classement du dernier critérium joué ; uniquement le top 4
 - Ranking handisport
 - Régularité au sein du Challenge Dandoy – nombre de participation

4. Les classifications

- Les classifications sont obligatoires pour tous les pongistes souhaitant participer à un critérium du challenge DANDROY. (A défaut d’être classifié, la démarche de classification doit au minimum être en cours).
- Les classifications sont organisées par la LHF. Si vos joueurs doivent se faire classifier, nous vous invitons à prendre contact avec la LHF : classification@handisport.be
- Il est possible (et autorisé) de se faire classifier en cours de saison.
- Les classifications sont les mêmes que les classifications internationales.
- Pour les joueurs étrangers, ils doivent envoyer une attestation de leur comité paralympique certifiant leur classification à classification@handisport.be

5. L’arbitrage

Pour chaque critérium, un juge arbitre doit être présent. Chaque joueur inscrit doit être capable d’arbitrer un match. Pour les joueurs avec une déficience intellectuelle/**visuelle**, si leur déficience ne permet pas d’arbitrer, le club du sportif doit prévoir une autre personne pour arbitrer à sa place.

6. Les récompenses

- Chaque organisateur est responsable des prix qui sont remis lors des critères. Des prix pour les 4 premiers au sein de chaque catégorie sont obligatoires lors des critères.
➔ Les prix doivent être cohérents au regard des récompenses des séries valides.
 - Lors de la journée finale, les 3 premiers de chaque catégorie (cfr Challenge Handisport Dandoy) se verront remettre un prix offert par la société Dandoy.
 - 3 autres prix seront également décernés lors de la journée finale. La Cellule handisport est responsable de la désignation de ces prix :
 - Fair-play
 - Combativité
 - Espoir
- ➔ Seuls les joueurs participants à la journée finale peuvent recevoir un prix.

7. Les classements

- Le classement du challenge Dandoy est mis à jour et publié après chaque critérium. Il est, en sus, publié en fin de saison. Il est calculé comme suit :
 - o On prend en considération 50% + 1 des critères. Si un joueur participe à plus de critères, nous tiendrons compte des manches (50%+1) où il engrange le plus de points.
 - o Nombre de points / catégorie (selon l'identification de toutes les places) : 25point – 20points – 16 points – 13 points -11 points – 10 points – 9 points – 8 points – 7 points – 6 points – 5 points – 4 points – 3 points – 2 points – 1 point
- Pour être officiellement classé au classement final du Challenge Handisport Dandoy, il est obligatoire d'avoir participé à plus de la moitié des critères organisés et d'être officiellement classifié (ou en cours de classification).
- La Cellule Handisport se réserve le droit d'agencer cette attribution des points selon le canevas présenté ci-dessus et selon le nombre de joueurs par série.

8. Litiges

La LHF et l'AFTT travaillant en collaboration, toute sanction appliquée par l'une ou l'autre fédération se verra appliquée dans l'autre fédération partenaire. En cas de suspension, le joueur ne pourra plus jouer dans les compétitions organisées par l'AFTT et/ou la LHF.

PARTIE 3 - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS

Chapitre 1 : Accessibilité

1. Le parking et le local doivent être accessibles aux chaises roulantes : La mise en place d'un plan incliné à faible pourcentage (maximum 5%) est nécessaire si des marches sont présentes. Ci-dessous, vous trouverez, en exemple, des liens vers des sociétés qui fournissent des rampes adaptées :
 - o <http://www.sodimed.be/>
 - o <https://www.handinorme.com/34-rampes-d-acces-mobiles>
 - o almagic.asbl.news@gmail.com
2. Disposer d'au moins 1 toilette si possible 2 (H – F) pour les personnes en chaise (dimensions minimales : 1,5 x 2 m).

3. Prévoir quelques ramasseurs de balles pour suppléer les joueurs en chaise présentant une déficience plus importante.
4. Prévoir le matériel indispensable :
 - **4 - 6 tables agréées (dont un minimum de 2 – 3 sans barre pour chaises roulantes). (Un minimum d'une table pour 6 joueurs)**
 - Filets, marquoirs et séparations en nombre suffisant
5. Au minimum ¼ de grosse de balles (3 étoiles 40+)

Si un joueur déficient visuel souhaite apporter sa propre balle de couleur vive (orange), c'est autorisé pour peu que celle-ci soit conforme à la réglementation de l'ITTF.
6. Prévoir un espace centralisé et une sono (micro) pour la table d'arbitrage.
7. Disposer d'un espace accessible prévu à la restauration des joueurs.

Chapitre 2 : Organisation

1. Challenge :

- Pour que le Challenge Dandoy soit validé, il doit être composé d'au moins 4 organisations et d'une journée finale.
- L'AFTT, avec l'aide de ses organisations provinciales, réalise l'appel à candidature afin que tous les critères et la journée finale trouvent un club organisateur.
- L'AFTT transmet à la LHF la liste des clubs organisateurs avec leurs coordonnées de contact.
- Le partenaire privilégié de la LHF pour le tennis de table est la société Dandoy. Les clubs organisateurs sont tenus de respecter quelques suivis en termes de « return » pour DANDROY :
 - Le logo de la société DANDROY doit être apposé sur tous les documents (affiches - invitations – inscriptions – résultats) relatifs au critérium handisport (en plus des logos de l'AFTT et de la LHF).
 - Un panneau publicitaire DANDROY (ou/et des séparations DANDROY) sera installé dans l'air de jeu pour toute la durée du critérium. (Le panneau publicitaire DANDROY ou/et les séparations DANDROY seront fournies par la LHF).

2. Les clubs organisateurs

- Ils doivent être affiliés à l'AFTT.

- Le coordinateur sportif AFTT (ou LHF) réalise le premier contact en transmettant aux clubs organisateurs :
 - o Le règlement du Challenge
 - o Le cahier des charges du Challenge
 - o La demande de subside (et les conditions liées)
 - o Les logos de la société Dandoy – de l’AFTT – de la LHF
- Ils sont tenus de respecter le règlement, le cahier des charges du Challenge ET les conditions d’octroi du subside LHF – [plus d’infos en cliquant ici](#) (un subside de 100 euros est versé à la suite du critérium – si respect des obligations attenantes).
- ➔ Ces documents doivent guider le club organisateur dans son organisation.
- ➔ Le club organisateur s’assure de la bonne transmission de l’ensemble des informations au juge arbitre qui officiera.
- ➔ Au besoin, le responsable technique de la LHF, Robin Scoupe (robin.scoupe@handisport.be / info@handisport.be), se tient à votre disposition.
- Les invitations sont à envoyer à l’AFTT et à la LHF pour approbation au minimum 8 semaines avant la date du critérium.
- Le club organisateur publie sa compétition sur le site de la LHF au minimum 6 semaines avant la date du critérium ➔ [CLIQUEZ ICI](#)

3. Arbitrage

- Pour les critères et la journée finale, un juge arbitre doit au minimum être présent. Le club organisateur est garant de sa présence.
- Le juge arbitre du critérium valide (cfr intégration) est le juge arbitre du critérium handisport.
- Dans la mesure du possible, un assistant arbitre est mis à disposition (par le club organisateur) du juge arbitre pour toute la durée de la compétition handisport.
- Dans la mesure du possible, la disponibilité de bénévoles (arbitres et/ou ramasseurs de balle) serait un indéniable plus.
- Le juge arbitre, en collaboration avec le responsable des compétitions (Francis Honnay), sont garants de la bonne organisation des critères :
 - o Ils organisent le(s) tableau(x) compétitif(s).
- ➔ Ceux-ci doivent idéalement être revus/réorganisés complètement lorsque :
 - 1 absence est enregistrée
 - 1 erreur de classement/poule est identifié.
- ➔ L’AFTT et la LHF demandent au juge arbitre d’organiser les séries handisportives à leur juste valeur, avec autant d’importance que pour les séries « valides » !



- Sur place, lors d'imprévus, ils prennent les décisions (en collaboration avec le club organisateur) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'événement.
- Une heure de début de compétition est souhaitée ; idéalement (pas obligatoirement), 13h00.
- **Ils transmettent les résultats de TOUS les matchs** (sets et matchs au minimum) - ou s'assurent de la transmission de tous ces résultats - à l'AFTT et à la LHF dans les 48h00 (ceux-ci seront publiés sur les sites web respectifs et utilisés dans l'actualisation des classements personnels).
- Ils transmettent le rapport du juge arbitre dans les 48 heures à l'AFTT et à la LHF.